

Formation pour les exploitants de bancs solaires

 18 h  345,00 €

Public

Toute personne qui s'occupe de la gestion journalière de l'activité bancs solaires

Objectifs

Vu l'avis 44.833/2 du Conseil d'État, donné le 14 juillet 2008, et conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 20 juin 2002 relatif aux conditions d'exploitation des centres de bronzage, « toute personne, qui dans un centre de bronzage, s'occupe de la gestion journalière de l'activité bancs solaires, doit avoir reçu une formation ».

La participation a l'ensemble des heures de cours est donc obligatoire.

Vu l'avis 44.833/2 du Conseil d'État, donné le 14 juillet 2008, et conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 20 juin 2002 relatif aux conditions d'exploitation des centres de bronzage, « toute personne, qui dans un centre de bronzage, s'occupe de la gestion journalière de l'activité bancs solaires, doit avoir reçu une formation».

La participation a l'ensemble des heures de cours est donc obligatoire.

Cette formation répond à un ensemble d'objectifs pédagogiques. A l'issue de sa formation, l'apprenant aura acquis diverses aptitudes concernant:

1° la sécurité et hygiène:

- définir les termes techniques relatifs à la profession
- expliquer les conditions légales
- développer les règles de sécurité et d'hygiène
- caractériser les risques inhérents à l'utilisation des bancs solaires et les précautions y relatives

2° les risques encourus par rapport à l'exposition solaire et en se conformant aux règles d'hygiène et de sécurité selon la législation en vigueur:

- expliquer les bases de l'anatomie, physiologie de la peau
- caractériser les UVA et les UVB artificiels et naturels
- citer les risques à plus ou moins long terme liés à l'exposition aux UV artificiels
- conseiller des agents de protection et des produits de soins
- distinguer les différents types de peau selon leur prédisposition à développer un érythème
- calculer le temps d'exposition adapté à chaque client en fonction du matériel utilisé, du type de peau, de la fréquence des séances et de l'âge.

3° la communication et l'accueil du client:

- informer le client (des modalités de fonctionnement du centre et du matériel, des risques encourus)
- analyser le service demandé et proposer les adaptations éventuelles garantissant le bon déroulement du programme et la sécurité du client.

Informations pratiques

- › **Droit d'inscription**
345,00 €
 - ✓ Cette formation est agréée "chèques formation".
- › **Horaires**
 - 📍 Liège
 - › Du 23 mai 2026 au 13 juin 2026
De 9h à 16h
- › **Certificat - Attestation**
Certificat d'aptitude de responsable de l'accueil dans un centre de bronzage
- › **Aides sectorielles à la formation**
Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle? Pour en savoir plus, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation
- › **Examens**
Oui

Formation pour les exploitants de bancs solaires - Les samedis 23 mai, 6 et 13 juin 2026, Liège

Renseignements

Tél. : 04/229 84 60

€ 345,00 € ou 18 Chèques-Formation

📅 Dates de formation

Les samedis 23 mai, 6 et 13 juin 2026

Horaire

De 9h à 16h

📍 Site de Liège Château Massart

Rue du Château Massart, 70
4000 Liège
Belgique

inscription-Chateau-Massart@centrifapme.be

[04/229.84.60](tel:04/229.84.60)

Formateur

Delphine Dal Piva, infirmière et Thaissa Diatchenko, esthéticienne